

ERNST & YOUNG CAMEROON AUDIT S.A.
BP 323 DOUALA
Agrée CEMAC N°SEC 140
Inscription ONECCA N°070 SEC

MDS AUDIT
BP 3468 DOUALA
Agrée CEMAC N°130
Inscription ONECCA N°71

SOCIETE AFRICAINE FORESTIERE
ET AGRICOLE DU CAMEROUN S.A.
SAFACAM S.A.
BP 100 DOUALA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ETABLI EN APPLICATION DES NORMES IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires de la **SAFACAM S.A.**,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (« **S.A.F.A.CAM S.A.** » ou « **la société** ») tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant ressortir des capitaux propres de **FCFA 21 935 492 049** y compris le résultat net bénéficiaire de l'exercice d'un montant de **FCFA 3 224 956 960** ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I – Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SAFACAM S.A.**, comprenant l'état de la situation financière, au 31 décembre 2025, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers annuels sont, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par IASB (International Accounting Standards Board) en application de l'article 73-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que publiées par la *International Auditing and Assurance Standards Board* (L'« **IAASB** ») conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 et portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des actifs biologiques

La société possède plusieurs actifs biologiques au Cameroun principalement constitués de plantations de palmiers et d'hévéa. Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des actifs biologiques de la SAFACAM s'élève à 9 315 603 189 FCFA pour un total bilan de 33 632 861 961 FCFA. Ces derniers sont valorisés au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

L'évaluation de l'existence d'indicateurs de la perte de valeur est fonction de plusieurs indicateurs internes et externes à savoir : le taux d'intérêt du marché ou d'autres taux de rendement du marché, la capitalisation boursière, l'existence des preuves d'obsolescence ou des dommages physiques, l'environnement technologique, économique ou juridique dans lequel l'entité opère, le taux d'extraction, les prévisions de production, la durée de vie, etc.

Nous avons considéré la valorisation des actifs biologiques comme un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les états financiers, mais aussi parce que l'évaluation de l'existence d'un indice de perte de valeur et le cas échéant la détermination de la valeur recouvrable des actifs y relative exigent un haut niveau de jugement de la part de la direction.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer des observations physiques des arbres en plantation afin de s'assurer de leur existence et leur bon état de santé;
- réaliser des tests de contrôles sur la procédure de gestion des actifs biologiques et d'identification de ceux pouvant faire l'objet de dépréciation;
- revoir la cohérence de la durée de vie utilisée par la SAFACAM pour amortir ses actifs biologiques;

- tester par sondage la conformité de la comptabilisation et la capitalisation des dépenses engagées de la phase pré-pépinère à la mise en rapport des cultures;
- évaluer la pertinence des durées de vie utilisées par la SAFACAM pour amortir ses actifs biologiques;
- analyser les modalités de mise en œuvre de l'identification des indices de perte valeur;
- vérifier que l'information fournie dans les notes annexes est suffisante et adéquate.

Autre point

Conformément à l'article 73-1 de l'Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière de l'OHADA, les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne, doivent établir et présenter les états financiers annuels selon les normes internationales d'informations financières (IFRS), en sus des états financiers de synthèse SYSCOHADA à compter du 1er janvier 2019.

Ainsi, SAFACAM a établi un autre jeu d'états financiers synthèse SYSCOHADA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur lequel nous avons émis ce présent rapport d'audit à l'attention des actionnaires.

Responsabilité du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par IASB (International Accounting Standards Board) en application de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilité des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II – Autres informations et vérifications spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de Commissariat aux Comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

ERNST & YOUNG CAMEROON AUDIT**MDS AUDIT**

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Douala le 30 avril 2026

Les Commissaires aux comptes**ERNST & YOUNG CAMEROON AUDIT**


Ernst & Young Cameroon Audit S.A.
Numéro ONECCA S.E.C. 070
Erik Watremez
Associé
NIU: M012416333635U
Expert-Comptable Diplômé
RCCM: RC/YAO/2024/M/81
SA au Capital de 10 000 000 FCFA


Raphael Djoko
Expert-Comptable Diplômé

MDS AUDIT



Bât: 3468 DOUALA
Agence au 1er Etage Immeuble KASSAP
Tél: (+237) 233 42 32 66 / 233 42 60 43

Samuel MOTH
Associé
Expert-Comptable Diplômé

**ANNEXE A : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels en normes IFRS

6

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en

œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE

XI. Etats financiers sous format IFRS de l'exercice 2025

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF			
	Note	31/12/2025 FCFA	31/12/2024 FCFA
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	3	12 741 905 535	12 503 983 905
Actifs biologiques productifs	4	9 315 603 189	9 467 336 344
Droits d'utilisation d'actifs	5	369 443 694	500 581 542
Actifs d'impôts différés	6	764 698 050	732 841 913
Autres actifs non-courants		28 215 041	28 215 041
		23 219 865 509	23 232 958 746
Actifs courants			
Stocks	7	6 521 916 462	5 353 203 935
Créances commerciales	8	860 268 011	1 701 096 070
Autres créances	9	289 066 609	191 161 362
Actifs d'impôts exigibles	10	1 179 815 763	1 188 466 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1 561 929 607	809 725 863
		10 412 996 452	9 243 653 890
TOTAL ACTIF		33 632 861 961	32 476 612 636
	Note	31/12/2025 FCFA	31/12/2024 FCFA
Capitaux propres			
Capital souscrit	12	6 210 000 000	6 210 000 000
Prime d'émission	12	80 000 000	80 000 000
Réserve légale	13	1 242 000 000	1 242 000 000
Réserves		11 178 535 089	10 709 879 090
Résultat de l'exercice		3 224 956 960	2 966 790 944
Capitaux propres totaux		21 935 492 049	21 208 670 033
Passifs non-courants			
Provisions non-courantes relatives aux avantages du personnel	14	1 704 583 813	1 612 821 749
Dettes financières à plus d'un an	15	1 116 688 911	2 111 163 820
Dettes à plus d'un an liées aux contrats de location	5	51 614 645	367 710 975
		2 872 887 369	4 091 696 544
Passifs courants			
Dettes financières à moins d'un an	15	1 002 135 074	1 012 438 483
Dettes à moins d'un an liées aux contrats de location	5	359 708 364	175 162 418
Dettes commerciales	16	5 097 572 215	4 062 335 990
Passifs d'impôts exigibles	10	1 607 115 142	1 363 023 467
Provisions	18	174 188 680	100 000 000
Autres dettes	17	583 763 068	463 285 701
		8 824 482 543	7 176 246 059
TOTAL PASSIF		33 632 861 961	32 476 612 637

2. ETAT DU RESULTAT ETENDU

	Note	31/12/2025 FCFA	31/12/2024 FCFA
Produits des activités ordinaires	19	28 351 042 176	29 510 124 866
Production immobilisée		535 408 584	325 930 407
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours		101 794 308	-281 654 327
Autres produits opérationnels		139 190 088	201 011 781
Matières premières et consommables utilisés	20	-11 757 098 081	-12 997 586 965
Autres charges externes	21	-4 333 142 752	-4 037 293 967
Frais de personnel	22	-5 344 528 260	-5 079 888 714
Amortissements et réductions de valeurs	23	-2 239 774 349	-2 424 584 594
Autres charges opérationnelles		-699 842 921	-736 464 693
Résultat opérationnel		4 753 048 793	4 479 593 794
Autres produits financiers		50 317 541	20 291 483
Plus-values sur cessions d'actifs		1 512 000	635 000
Charges financières	24	-190 403 275	-267 563 751
Résultat avant impôts		4 614 475 059	4 232 956 526
Charge d'impôts sur le résultat	25	-1 421 374 236	-1 228 340 844
Produit / Charge d'impôts différés-Net	25	31 856 137	-37 824 734
Résultat net de la période		3 224 956 960	2 966 790 948
Autres éléments du résultat étendu			
Pertes et gains actuariels		-10 247 835	70 881 134
Impôts sur les pertes et gains actuariels		-3 887 110	26 885 948
Total des autres éléments du résultat étendu	-	14 134 945	97 767 082
Résultat étendu		3 210 822 015	3 064 558 030
Nombre d'actions		1 242 000	1 242 000
Résultat net par action non diluée		2 596,58	2 388,72
Résultat net par action dilué		2 596,58	2 388,72

3. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

	Note	31/12/2025 FCFA	31/12/2024 FCFA
Activités opérationnelles			
Résultat net après impôt		3 224 956 960	2 966 790 948
Juste valeur de la production agricole	7	-273 708 319	86 494 306
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie (IFRS et autres)		421 592 715	-31 200 843
Dotations et reprises aux amortissements et provisions et réductions de valeur		2 637 727 319	2 773 099 419
Plus et moins-values sur cessions d'actifs		-1 512 000	-635 000
Capacité d'autofinancement		6 009 056 675	5 794 548 830
Impôts payés		-1 210 422 396	-472 284 201
Variation de stocks	7	-1 674 423 073	332 630 221
Variation de créances commerciales et autres débiteurs		1 222 045 809	-349 292 181
Variation de dettes commerciales et autres créditeurs		2 213 944 243	698 344 386
Variation des dettes sur contrats de location		-131 550 384	19 645 729
Variation du besoin en fonds de roulement		419 594 199	229 043 954
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		6 428 650 874	6 023 592 784
Activités d'investissement			
Acquisitions/cessions d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-2 149 482 427	-2 492 662 215
Cessions d'immobilisations corporelles		51 689 460	0
Acquisitions/cessions d'immobilisations financières		5 603 621	5 603 621
Acquisitions droits d'utilisation d'actifs		-97 032 007	-323 525 256
Plus ou moins values cession d'actif		1 512 000	635 000
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 187 709 353	-2 809 948 850
Activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		-2 483 959 459	-608 579 740
Nouveaux emprunts > 1 an		0	0
Nouveaux emprunts < 1 an		0	0
Remboursements d'emprunts > 1 an		-1 004 778 318	-1 123 859 537
Remboursements d'emprunts < 1 an		0	-1 500 000 000
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-3 488 737 777	-3 232 439 277
Variation nette de trésorerie		752 203 744	-18 795 343
Trésorerie au 1er janvier		809 725 863	828 521 206
Trésorerie au 31 Décembre		1 561 929 607	809 725 863
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		752 203 744	-18 795 343

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves	TOTAL
Situation au 1er janvier 2024	6 210 000 000	80 000 000	1 242 000 000	11 219 086 629	18 751 086 629
Résultat de l'exercice				2 966 790 944	2 966 790 944
Pertes et gains actuariels				99 372 201	99 372 201
Résultat étendu				3 066 163 145	3 066 163 145
Dividendes				-608 579 740	-608 579 740
Transactions avec les actionnaires				-608 579 740	-608 579 740
Situation au 31 décembre 2024	6 210 000 000	80 000 000	1 242 000 000	13 676 670 033	21 208 670 033
Situation au 1er janvier 2025	6 210 000 000	80 000 000	1 242 000 000	13 676 670 033	21 208 670 033
Résultat de l'exercice				3 224 956 960	3 224 956 960
Pertes et gains actuariels				-14 175 486	-14 175 486
Résultat étendu				3 210 781 474	3 210 781 474
Dividendes				-2 483 959 459	-2 483 959 459
Transactions avec les actionnaires				-2 483 959 459	-2 483 959 459
Situation au 31 décembre 2025	6 210 000 000	80 000 000	1 242 000 000	14 403 492 049	21 935 492 049
Dividendes distribués sur la période	31/12/2025	31/12/2024			
	2 483 959 459	608 579 740			
Nombre d'actions	1 242 000	1 242 000			
Dividende par action distribué sur la période	2 000	490			